



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

PROJET DE FUSION PSA/FCA

Lors du CSEC extra du 18 Novembre 2019, la direction a présenté une ébauche du projet de fusion entre PSA et FCA. Pour simplifier à l'extrême, le processus de rapprochement va se dérouler en 3 temps :

- 1- Le **Signing** qui acte l'engagement d'une discussion exclusive entre les deux entités
- 2- **Une longue période de discussions** (plusieurs mois) entre PSA et FCA mais aussi d'autres acteurs (états, communauté européenne) pour aboutir à un accord par toutes les instances.
- 3- Le **Closing** qui cadre de façon définitive la fusion.

Aujourd'hui, nous n'en sommes même pas à l'étape 1 et tout reste fragile et incertain dans un climat de concurrence exacerbée. Les informations du projet sont soumises à des contraintes légales très strictes qui limitent fortement le contenu. En France, la consultation des partenaires sociaux est une condition obligatoire avant le Signing.

AVIS CFDT

La CFDT a fait une déclaration pour acter dès à présent les points incontournables à prendre en compte dans les futures discussions :

« La consultation de ce jour doit permettre de recueillir l'avis des organisations syndicales sur l'engagement de discussions exclusives entre PSA et FCA en vue d'une fusion.

Le projet présenté répond à plusieurs inquiétudes que la CFDT avait soulevées depuis plusieurs années, y compris au moment du rachat d'Opel/Vauxhall à savoir :

- *Un manque d'internationalisation et une rentabilité portée quasi exclusivement par le marché européen.*
- *Une taille critique de notre groupe du fait de nos volumes de production limités en comparaison des autres grands constructeurs mondiaux.*
- *Enfin notre capacité à aborder, seuls, les enjeux futurs concernant le respect des normes CO2, l'électrification des véhicules et le véhicule autonome.*

Ces discussions pourraient permettre à notre groupe d'être plus solide à l'aube de la transformation de l'industrie automobile et plus largement de la mobilité.

*Le siège de la future entité basé au Pays Bas doit garantir la neutralité comme la création d'établissements stables et garantir l'absence d'impact fiscal négatif pour les différents pays concernés. Pour autant, la question de la gouvernance se pose. **La CFDT souhaite que les salariés soient représentés dans le conseil d'administration, ou conseil de surveillance le cas échéant, du nouveau groupe.** Pour la CFDT, le projet de passage en Société Européenne (SE) sera donc à réinterroger au regard de ce nouveau contexte pour PSA.*

*Cette fusion, si elle se produit, apportera également son lot de questions en termes d'emplois, de synergie, d'organisation, de réorganisations auxquelles il faudra répondre avec sérieux et transparence en impliquant les partenaires sociaux dès que le permettra le cadrage juridique. **Après Signing, une expertise spécifique sera alors nécessaire pour accompagner les élus du CSEC durant ce processus jusqu'à la conclusion de cette opération de fusion.***

Les annonces de non-fermeture de site en France, bien qu'appréciables ne peuvent suffire pour rassurer la CFDT et les salariés étant donné les expériences passées en matière de réduction ou de déplacement d'effectifs.

Pour la CFDT, le destin de PSA ne se fera pas en parallèle de celui de FCA mais bien dans la complémentarité et l'interaction entre les deux. Cela nous obligera à réinterroger le contexte dans lequel nos réflexions prennent ancrage aujourd'hui notamment dans la cadre de la négociation de l'accord NEC 2.

Le rapprochement de PSA et FCA ne sera un succès que si la réussite sociale accompagne la réussite économique en portant une véritable démarche de RSE pour les emplois d'aujourd'hui, demain et les générations futures. »

La CFDT donne un avis favorable à l'engagement de discussions entre PSA et FCA en vue d'un projet de fusion tel que présenté dans ce CSEC extraordinaire.



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Transfert des activités du Centre de Pilotage de Rueil

Dans un souci de rationalisation des sites de la région parisienne, la direction va transférer le site centre de pilotage de Rueil vers Vélizy et le CEMR.

Le site de Rueil regroupe de nombreuses activités tertiaires : Directoire et Conseil de surveillance, le COMEX, direction financière, direction de la communication, direction stratégie de la Direction des Programmes, secrétariat général, affaires publiques Groupe, pilotage juridique et gouvernance groupe, ressources Humaines et Transformation, Direction immobilière, des fonctions centrales, les régions avec une fonction Hub / accueil.

Ainsi 120 salariés rejoindraient Vélizy et 755 salariés rejoindraient le CEMR. Si coté Vélizy, l'accueil de 120 personnes ne devrait se faire relativement facilement, l'arrivée de 755 personnes ne s'improvise pas côté CEMR. Lieux de travail, restauration, parking, respect règlementaire, cafétéria... Nombreux sont les aménagements à prévoir pour que ce déménagement se passe dans de bonnes conditions pour tout le monde.

AVIS CFDT

La CFDT a exigé la mise en place d'une commission paritaire dans les sites d'accueil pour accompagner le transfert et veiller aux différentes problématiques, personnelles et matérielles :

La CFDT comprend l'objectif du plan d'optimisation du parc immobilier de la région parisienne tant sur le plan économique que sur le plan organisationnel.

Cependant, ce transfert qui va toucher près de 900 personnes doit être soigneusement préparé avec une priorité, le respect des salariés.

Pour que ce projet, contraignant pour les salariés, soit le moins impactant possible, il faut non seulement un accompagnement très rapproché des salariés concernés par le transfert, mais s'assurer également que les lieux d'accueil soient complètement adaptés et prêts à recevoir les nouveaux arrivants :

- *L'accompagnement des salariés doit se faire au cas par cas et les difficultés doivent être traitées avec compréhension et bienveillance. Même si le transfert n'est effectif qu'en septembre 2020, l'accompagnement doit débuter dès maintenant.*
- *Sur les sites d'accueil, tous les travaux règlementaires et tous les aménagements prévus devront être entièrement finalisés au moment de l'arrivée des salariés. Les IRP du CEMR et de Vélizy doivent être totalement impliquées dans ce projet et leurs remarques traitées avec le plus grand sérieux.*

La CFDT donne un avis favorable au transfert des activités du centre de Rueil mais restera vigilante sur les mesures d'accompagnement proposées et le suivi des salariés concernés. Plusieurs remarques et questions vous ont déjà été remontées par les équipes locales. Ces points doivent être pris en compte sans attendre.

